



Conseil d'administration – mardi 12 janvier 2021	
Délibérations signées	Pages
Délibération n° D2021-01-01-ins : élection du vice-président chargé du CA, du pilotage et de la stratégie numérique	2
Délibération n° D2021-01-02-ins : élection du bureau	3
Délibération n° D2021-01-03-ins : avis rendu sur la nomination du vice-président étudiant	5

**Délibération n° D2021-01-01-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 12 janvier 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 5 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 6,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de désigner en qualité de premier vice-président et vice-président chargé du conseil d'administration, de pilotage et de la stratégie numérique de l'université Jean Moulin Lyon 3 :

- Monsieur Gilles BONNET.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de votants :	32
✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
✓ Nombre de suffrages exprimés :	32
✓ Nombre de voix pour :	32
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 15 janvier 2021,

Le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,



Eric CARPANO

Délibération n° D2021-01-02-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 12 janvier 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 7,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver la composition du bureau telle que décrite ci-après.

➤ L'équipe des vice-présidents :

- Vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, premier vice-président - Monsieur Gilles BONNET ;
- Vice-président chargé de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion, tel qu'élu en séance de la commission de la formation et de la vie universitaire, le mardi 19 janvier 2021 ;
- Vice-président chargé de la recherche, tel qu'élu en séance de la commission de la recherche le mardi 19 janvier 2021 ;
- Vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail - Mme Christine FERRARI-BREEUR ;
- Vice-président chargé de l'Europe et des relations internationales - Monsieur Manuel JOBERT ;
- Vice-président chargé de la professionnalisation, des partenariats, et des relations avec le monde socio-économique - Monsieur Olivier BRUNEL ;
- Vice-président chargé des finances et du patrimoine - Monsieur Messaoud SAOUDI.

➤ Les doyens et directeurs de composante :

- Doyen de la faculté de droit, Monsieur Hervé DE GAUDEMAR ;
- Doyen de la faculté de philosophie, Monsieur Thierry GONTIER ;
- Doyen de la faculté des lettres et civilisations, Madame Marie LEDENTU ;
- Doyen de la faculté de langues, Monsieur Alessandro MARTINI ;
- Directeur de l'institut universitaire de technologie, Monsieur Jérôme TRAVARD ;
- Directeur de l'institut d'administration des entreprises, Monsieur Christian VARINARD.

➤ La directrice générale des services, Madame Christel PONSOT

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de votants :	32
✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
✓ Nombre de suffrages exprimés :	32
✓ Nombre de voix pour :	32
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 15 janvier 2021,

Le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,



Eric CARPANO

Délibération n° D2021-01-03-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 12 janvier 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 5 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 6,

Sur proposition de M. le président,

Après en avoir délibéré,

Décide

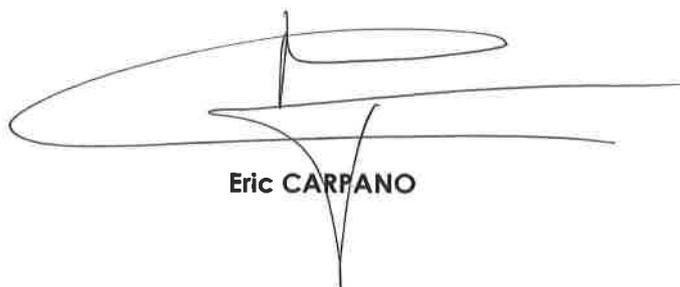
De rendre un avis positif sur la nomination de Monsieur TROLLET Arnaud en tant que vice-président étudiant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de votants :	32
✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
✓ Nombre de suffrages exprimés :	32
✓ Nombre de voix pour :	32
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 18 janvier 2021,

Le président de l'université Jean Moulin Lyon 3,



Eric CARFANO